

Cette enquête fédérale pose un diagnostic le plus complet possible sur la mobilité des travailleurs en Belgique , il s'agit d'un outil précieux pour les décideurs politiques, les syndicats, les chercheurs, les experts ,..

Le diagnostic fédéral est une source de données parmi d'autres pour analyser les problèmes de mobilité, mais est unique dans ce sens que l'on se penche sur le niveau de l'entreprise à la fois facteur d'explication des pratiques (parking, horaires de travail etc) et lieu privilégié de l'action sur la mobilité des travailleurs.

Basé sur des enquêtes menées auprès des entreprises à partir du 1er juillet 2017, ce diagnostic concerne les employeurs des secteurs tant privés que publics qui comptent au moins 100 travailleurs . Le conseil d'entreprise (ou à défaut la délégation syndicale) doit obligatoirement valider les données du diagnostic avant de les transmettre au SPF Mobilité.

Dans plusieurs entreprises et organisations, le diagnostic fait office de piqûre de rappel..

Le diagnostic fournit de nombreuses informations pertinentes dans le cadre de la concertation sociale, notamment en matière de répartition modale des déplacements entre le domicile et le lieu de travail et de répartition du coût entre l'employeur et le travailleur. Dans plusieurs entreprises et organisations, le diagnostic fait office de piqûre de rappel pour mener la concertation sociale sur la mobilité durable.

Pour l'employeur, concrètement ..

Les employeurs recevront un courrier du SPF mobilité avant juin pour les inviter à effectuer l'enquête. Le questionnaire sera disponible via une application web. Un outil informatique sera mis à disposition pour interroger les travailleurs en interne. L'enquête démarrera le 1^{er} juillet 2017 et se terminera le 31 janvier 2018.

Que faire au CE ?

Les résultats de cette enquête devront être soumis à l'avis aux représentants de vos travailleurs. Pensez à mettre ce point à l'ordre du jour à temps !

La CSC mise beaucoup sur ce diagnostic pour faire naître des propositions concrètes d'amélioration au sein des entreprises. On peut dès à présent :

Demander une présentation des résultats des années précédentes (2005-2008- 2011-2014) envoyés récemment à l'entreprise par le service public fédéral)

Établir un plan de travail (discussion des résultats, discussion des mesures prioritaires, instauration d'un groupe de travail, etc)

Sensibiliser le personnel (participer à la semaine de la mobilité, à l'opération Tous vélos Actifs, tester le covoiturage,..)

Proposer des changements liés aux horaires de travail par exemple pour permettre le covoiturage ou pour avoir accès aux transport en commun ou des changements dans l'organisation du travail (télétravail, travail à domicile, ..)

Demander des modifications du règlement de travail (organisation du covoiturage, règlement d'utilisation du vélo, possibilité de faire appel à une voiture)

Le CE peut aussi aborder :

La formation des travailleurs : la formation à l'éco conduite par exemple permet de réelles économies de carburant , et moins d' accidents.

Les coûts et investissements financiers (infrastructures pour les modes doux, achat d'équipements, de vélos de services, abonnement à une banque de données, discussion sur un budget mobilité, coût des voitures de société,..),

La collaboration avec des entreprises voisines, avec les autorités, le choix de lieux de réunions en fonction de leur accessibilité, la désignation d'un coordinateur mobilité et de la définition de ses tâches.

Plus d'infos mobilité sur www.cscmobilite.be ou www.rise.be

